A Lyon, le 22 juin 2021

Société KEM ONE
Mme Anne DELVAL
19 Rue Jacqueline Auriol
69008 LYON

OBJET : Contribution Kem One GT2 MECAPA du 6 juin 2021

Madame, Monsieur,

Voici nos réponses :

Que pensez-vous des compromis proposés par les scénarios 1, 2, 1bis, et 2bis ?
Les compromis 1 et 2 ne nous paraissent pas cohérents avec les règles en vigueur du mécanisme car il n'y a pas d'obligation de tirage de 15 jours. Jusqu'à présent, en moyenne il y a eu 10 jours PP1 mais certains ont été tirés par erreur. Nous ne sommes pas favorables à ces scenarios.

Quant aux scenarios 1 bis et 2 bis, où serait imposés 10 jours dont les 2/3 en T1 et 1/3, ils nous semblent plus adaptés. Garder 5 jours libres au cas les 10 jours fixes en avance ne sont pas suffisants pour couvrir les périodes de froid peut être utile. Il faut juste mettre à disposition des consommateur/acteur la consommation maximale au-dessus de laquelle ces PP1 seraient tirés afin de donner plus de pré-visibilité aux acteurs.

Ainsi à choisir, nous avons une préférence entre le scenario 2bis sous couvert que :
- Les 10 jours soient effectivement fixés en avance et connu de tous
- Les 5 jours libres soient tirés si et seulement si la consommation atteint un maximal connu de tous sur ladite journée.

Est-ce qu'une réduction de 50% de la variabilité de votre obligation vous serait utile ? Est-ce que cela répondrait à vos attentes et vous permettrait de mieux prévoir votre obligation ?
Donner de la visibilité quant à ces jours de PP1 nous serait utilisé effectivement. En revanche, en tant qu'industriel, prévoir notre consommation n'est pas une simple tâche et tout aléa peut toujours modifier notre niveau de production/consommation. On pourrait toutefois savoir si sur ces jours des arrêts planifiés sont prévus et donc ajuster notre estimation en fonction.

Partagez-vous l'intérêt pour le système électrique et pour la collectivité de ces propositions?
RTE souhaite observer les capacités d'effacement ce qui ne devrait pas poser de problème si l'acteur le programme en amont car il pourra placer cette activation à un moment opportun (pas de problème industriel, etc.). En revanche, il faudrait que l'acteur soit rémunéré selon le dispositif qu'il aura choisi (MA, NEBEF,etc) afin de ne pas le pénaliser.

D'autre part, en s'activant volontairement RTE constatera effectivement que l'acteur est en mesure de respecter les règles du dispositif sur lequel il s'efface. L'acteur sera donc par la force des choses fiables ou non fiable (activation réussie ou non). Maintenir les tests d'activation va à l'encontre de l'acte de volontariat soulevé précédemment. **Nous sommes CONTRE maintenir un test d'activation si RTE intègre une activation volontaire.**

Serait-il possible pour vous de mettre en place ces activations ? Avez-vous d'autres propositions ?
Nous serions en mesure effectivement de mettre en place une activation afin de vous permettre de vérifier que nous certifions uniquement ce que nous sommes en mesure d'effacer. Il faudrait que cette activation volontaire puisse être réalisée à n'importe quel moment sur l'année et qu'elle soit rémunéré selon le dispositif choisi pour ne pas pénaliser l'acteur 2 fois.

Slide sur équilibre offre-demande.
Concernant la trajectoire n°1 pour le niveau d'obligation, elle a été réalisée le 18/09/2020 alors qu'aucun jour PP1 n'était encore tiré.
Hors le calcul de l'obligation se fait uniquement sur ces jours PP1 qui ont été tirés en décembre (soit 9 jours). Sur ces jours, la consommation en France était en moyenne de 70 GW et au maximum à 80 GW.
Cependant, dans votre slide, vous indiquez un niveau d'obligation de 88 GW ce qui semble fortement élevé au regard de la consommation en France.

Est-ce qu'il vous serait possible de mettre à jour le calcul du niveau d'obligation de la France, au risque que le résultat soit provisoire (en attente des valeurs définitives des GRD) ?
Si non, qu'est-ce qui vous en empêche ?

Anne DELVAL
Acheteur Energie